



*Signataire : Adrien Genecand*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> septembre 2022*

## **Question écrite urgente**

### **Structure des coûts des tarifs SIG**

Ce mercredi 31 août, le Conseil d'Etat a annoncé une hausse moyenne de 22% des tarifs de l'électricité pratiqués par les Services industriels de Genève (SIG) en 2023, ce qui représente une majoration mensuelle de 15 francs pour un ménage genevois.

En outre, dès septembre 2022, les tarifs de gaz et d'électricité proposés par les SIG aux grands consommateurs ayant opté pour le marché libre mais se retrouvant sans fournisseur seront basés sur les prix du marché pour éviter un recours abusif au tarif de l'énergie de remplacement.

Cependant, des questions se posent sur la structure des coûts des tarifs pratiqués par les SIG. Il semblerait que ceux-ci n'augmenteraient que très peu pour les particuliers et les entreprises sauf celles ayant opté pour le marché libre.

Par ailleurs, alors que l'ensemble des fournisseurs du pays ont annoncé des hausses importantes des tarifs de l'électricité, mais dans le même temps une hausse des prix de reprise de l'énergie renouvelable, dans un but incitatif, le Conseil d'Etat n'a pas annoncé d'éléments à ce propos.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

- ***Quelle est la structure des coûts pratiquée par les SIG, pour le gaz et l'électricité, respectivement auprès des particuliers et auprès des entreprises ? Quelle est la structure des coûts pour les clients en tarif contrôlé et ceux ayant des tarifs en marché libre ?***

- *Quelle est donc la différence de coûts pratiquée entre les entreprises et les particuliers s’approvisionnant sur le marché libre et ceux qui ont des contrats à prix contrôlé ?*
- *Quelle est l’augmentation des prix de reprise de l’énergie renouvelable pour l’année 2023 ?*
- *Quel est le montant de subventionnement absorbé par les SIG à travers la non-répercussion complète de la hausse des tarifs ?*

L’auteur remercie d’ores et déjà le Conseil d’Etat de la réponse apportée.